

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/5/Rev.1

19 juin 1980

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

ETAT DES ACCEPTATIONS DE L'ACCORD RELATIF AUX OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Revision

A la date du 17 mai 1980, les gouvernements des pays énumérés ci-après avaient accepté l'accord. Les réserves ou les déclarations accompagnant les acceptations ont été reproduites dans les documents L/4914, L/4914/Rev.1, Rev.1/Add.1, Rev.1/Add.2 et Rev.1/Add.3.

- Allemagne, Rép. féd.	17 décembre 1979
- Argentine (sous réserve de ratification)	17 décembre 1979
- Autriche	28 mai 1980
- Belgique (sous réserve de ratification)	17 décembre 1979
- Brésil	28 décembre 1979
- Canada	17 décembre 1979
- Chili (ad referendum)	25 octobre 1979
- Communauté économique européenne	17 décembre 1979
- Danemark	21 décembre 1979
(Sous réserve de ratification en ce qui concerne l'application de l'accord aux Iles Féroé)	17 décembre 1979
- Espagne (sous réserve de ratification)	9 mai 1980
- Etats-Unis	17 décembre 1979
- Finlande	13 mars 1980
- France	17 décembre 1979
- Hongrie	23 avril 1980
- Irlande	17 décembre 1979
- Italie	17 décembre 1979
- Japon	25 avril 1980
- Luxembourg	17 décembre 1979
- Norvège	28 décembre 1979

./.

- Nouvelle-Zélande 17 décembre 1979
- Pays-Bas (sous réserve d'approbation) 17 décembre 1979
- Royaume-Uni (territoire métropolitain) 19 février 1980
- En ce qui concerne les territoires dont
 il assume la responsabilité sur le plan
 international, excepté: Antigua, Bermudes,
 Brunéi, Iles Caïman, Montserrat,
 Saint-Kitts (Saint Christophe), Nièves,
 bases sous souveraineté britannique à
 Chypre, Iles Vierges 17 décembre 1979
- Singapour 3 juin 1980
- Suède 20 décembre 1979
- Suisse 17 décembre 1979